

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Agent de rinçage**

Code(s) du produit : # 007

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Liquide à vaisselle.
Restrictions d'emploi recommandées:Aucun à notre connaissance.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Les Dist. Savonnette Inc

975-C Rue Pacifique
Lachine, QC, Canada
H8S 2R1

No. de téléphone du fournisseur

: 514-364-6196

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas d'information disponible.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide bleu.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque :

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Ne pas respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Garder sous clef.
 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification Peut causer une légère irritation respiratoire.
 Risque de causer une légère irritation de la peau. La surexposition prolongée ou répétée a peut causer des effets défavorables du foie. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Ethoxylated polyoxypropylene	Copolymère d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène, liquide	9003-11-6	7.0 - 13.0
Méthanol	Carbinol Hydrate de méthyle Alcool méthylique	67-56-1	1.0 - 5.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau* : EN DE CONTACT CUTANÉ: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmolement et conjonctivite. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Peut irriter le système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'éternuement.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : La poudre chimique, du gaz carbonique, de la mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Durant un incendie, des gaz irritants toxiques risquent de se produire durant la décomposition thermique ou la combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposés à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone et autres vapeurs ou fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Équipement de protection individuel: voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltré dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Méthanol (5000 lbs / 2270 kg)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Ne pas avaler ou ingérer. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits.

Substances incompatibles : Oxydants forts

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Ethoxylated polyoxypropylene	P/D	P/D	P/D	P/D
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm (260 mg/m³)	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

Protection respiratoire

- : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.

Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

- : Porter des gants de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

- : Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide bleu.

Odeur : P/D

Seuil olfactif : P/D

pH : P/D

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: P/D

Point d'éclair : P/D

Point d'éclair, méthode : P/D

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucun(e).

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : P/D

Densité relative / Poids spécifique

: P/D

Solubilité dans l'eau : soluble

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : P/D

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : NON

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Peut irriter le système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'éternuement.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et la diarrhée.

Signes et symptômes - peau : Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. La surexposition prolongée ou répétée a peut causer des effets défavorables du foie.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Cette matière est considérée dangereuses en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012). Classification: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2. Susceptible de nuire au fœtus.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Cette matière est considérée dangereuses en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012). Classification:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Substances synergiques : Le méthanol peut augmenter la toxicité d'autres toxines du foie (par exemple le tétrachlorure de carbone).

Données toxicologiques : Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr) <u>inh, rat</u>	DL50	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Ethoxylated polyoxypropylene	P/D	5700 mg/kg	P/D
Méthanol	> 5000 ppm/6H (4.1 mg/L/4H (vapeur))	5628 mg/kg (rat) La dose létale pour l'humain est estimé à: 300 - 1000 mg/kg	> 393 mg/kg (Singe) 15 800 mg/kg (lapin)

Autres dangers toxicologiques importants

: La dépression du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême. Peut provoquer la cécité en cas d'ingestion.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Ethoxylated polyoxypropylene	9003-11-6	P/D	P/D	P/D
Méthanol	67-56-1	15 400 mg/L (Crapet arlequin)	446.7 mg/L/28 jours (Vairon à grosse tête) (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Ethoxylated polyoxypropylene	9003-11-6	P/D	P/D	P/D
Méthanol	67-56-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	208 mg/L (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Ethoxylated polyoxypropylene	9003-11-6	P/D	P/D	P/D
Méthanol	67-56-1	22 000 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Le méthanol est facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Ne s'accumule pas dans les organismes.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Méthanol (CAS 67-56-1)	- 0,82 à - 0,64	<10 species: fish

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.

Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique. La réutilisation ou le recyclage devrait être priorisé par rapport à l'élimination. Des volumes importants peuvent être appropriés pour une nouvelle distillation ou, s'ils sont contaminés, ou incinérés. Peut être éliminé dans une installation de traitement des eaux usées.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Aucun(e).				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Ethoxylated polyoxypropylene	9003-11-6	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Méthanol	67-56-1	Oui	5000 lbs / 2270 kg	Aucun.	Oui	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dangers pour la santé (Irritation oculaire ;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ;Toxicité pour la reproduction). Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Ethoxylated polyoxypropylene	9003-11-6	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Méthanol	67-56-1	Oui	Développementale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Ethoxylated polyoxypropylene	9003-11-6	N/Av	Present	Présent	(7)-1246	KE-24574	Present	S/O
Méthanol	67-56-1	200-659-6	Present	Présent	(2)-201	KE-23193	Present	HSR001186

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
SNC: Système nerveux central
DOT: Department of Transportation
EmS: Intervention d'urgence
EPA: Environmental Protection Agency
GMU: Guide des mesures d'urgence
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 Inh: Inhalation
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 MA: Massachusetts
 MN: Minnesota
 MSHA: Mine Safety and Health Administration
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NFPA: National Fire Protection Association
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NJ: New Jersey
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PA: Pennsylvania
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 RI: Rhode Island
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TSCA: Toxic Substance Control Act
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
- 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
- 6. California Proposition 65 List - version du 23 novembre 2018.
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 03/29/2019

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: Les Dist. Savonnette Inc. 975-C Rue Pacifique Lachine, QC, Canada, H8S 2R1 Telephone: (514) 364 6196</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Les Dist. Savonnette Inc...et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Les Dist. Savonnette Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Les Dist. Savonnette Inc.

FIN DU DOCUMENT